



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/43/89

S/19431

15 janvier 1988

FRANCAIS

ORIGINAL : ARABE

ASSEMBLEE GENERALE
Quarante-troisième session
QUESTION DE PALESTINE
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

CONSEIL DE SECURITE
Quarante-troisième année

Lettre datée du 15 janvier 1988, adressée au Secrétaire général par
le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la
Jamahiriya arabe libyenne auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé par le colonel Muammar Kadhafi et qui a trait à la situation qui règne actuellement dans les territoires occupés et aux arrestations, expulsions et assassinats dont sont actuellement victimes les enfants du peuple palestinien.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale au titre des points intitulés "Question de Palestine" et "La situation au Moyen-Orient", et du Conseil de sécurité.

Le Représentant adjoint,

Chargé d'affaires par intérim,

(Signé) Ali Sunni MUNTASSER

ANNEXE

Les crimes hideux - arrestations, expulsions et assassinats - et les violations flagrantes des droits de l'homme, dont sont actuellement victimes dans les territoires occupés les femmes, vieillards et enfants désarmés palestiniens, dépassent, par leur barbarie, les crimes perpétrés par le nazisme et ont atteint un tel niveau qu'ils nous mettent dans l'obligation de reconsidérer la culture de l'après-guerre et la classification des crimes contre l'humanité qu'elle a établie.

Monsieur le Secrétaire général,

Le monde exige que l'on adopte une position ferme pour mettre fin à la tragédie du peuple palestinien dans les territoires occupés, ce qui ne peut se faire sans l'adoption de sanctions visant à punir les criminels israéliens de leurs forfaits.

Muammar KADHAFI

